

Associations,  
collectifs d'  
clubs...

Associations,  
collectifs d'hab  
itants, clubs...

Associations,  
collectifs d'habitants,  
clubs...

Associations,  
collectifs d'habitants,  
clubs...

Associations,  
collectifs d'habitants,  
clubs...

# Soyons PARTENAIRES dans la solidarité...

Associations,  
collectifs d'habitants,  
clubs...



Associations,  
collectifs d'  
clubs...

Affichez  
VOS  
projets

*Le ciment d'une ville, d'une communauté d'individus, c'est leur capacité à vivre et à partager ensemble.*

*Les politiques publiques que nous menons, les initiatives que nous soutenons, dans l'ensemble des secteurs d'intervention de la Ville poursuivent un seul et même objectif : permettre à chacun de trouver sa place, de se construire, de s'épanouir.*



*Parce que nous partageons avec vous, acteurs sociaux et associatifs, ces valeurs de solidarité et de citoyenneté active, parce que le contexte socio-économique nous oblige collectivement à être plus que jamais mobilisés, nous avons fait le choix de renforcer nos politiques sociales et notre soutien aux initiatives locales qui y contribuent.*

*Vous faites partie d'une association ou d'un collectif, vous avez un projet favorisant l'initiative des jeunes, l'égalité des chances, les liens entre les générations ? La Ville de Grenoble s'engage : construisons ensemble une ville encore plus unie et solidaire.*

*Michel DESTOT  
Député-Maire*

## 2011, LA SOLIDARITÉ AU CŒUR DES PROJETS

*La ville de Grenoble apporte chaque année son soutien financier au monde associatif dans de nombreux domaines : culture, socio-éducatif, jeunesse, sports, action internationale, économie sociale et solidaire, insertion professionnelle..... Ce soutien s'exprime notamment par l'attribution de subventions de fonctionnement, par des mises à disposition de locaux, mais également par des aides aux projets.*

*En 2011, dans l'appel à projets qui vous est ici détaillé et pour la seconde année consécutive, la Ville de Grenoble souhaite mobiliser les acteurs associatifs autour de thématiques axées sur la solidarité.*

*Les projets attendus doivent donc s'inscrire dans les priorités suivantes :*

- favoriser l'échange, créer du partage et renforcer les liens entre les générations*
- Initier et développer la solidarité par la pratique du sport*
- mieux vivre ensemble, faciliter la convivialité à l'échelle du quartier, de la ville*
- soutenir et développer l'égalité des chances, assurer l'égalité de traitement*
- inventer et développer des initiatives citoyennes et participatives*

*Ces appels à projets s'adressent donc principalement aux acteurs associatifs dont les missions et actions se situent dans le champ de la cohésion sociale, de la transmission intergénérationnelle, de la participation citoyenne et de la lutte contre les discriminations.*

*Deux fonds, créés ou confortés en 2010, vous sont aussi présentés : le Fonds d'Initiative Jeunesse et les Fonds de Participation et de soutien aux initiatives des Habitants.*

*Ils visent à :*

- faire aboutir les projets des jeunes grenoblois*
- développer les solidarités locales lorsqu'on est habitant d'un quartier*

*Si vous avez un projet qui peut s'inscrire dans l'un de ces fonds, les contacts vous sont indiqués dans cette plaquette.*

*Enfin, sur le site de la Ville, [www.grenoble.fr](http://www.grenoble.fr) vous pouvez accéder à l'ensemble des informations concernant les différentes demandes de subventions à la ville.*

*Plus que jamais, l'engagement de la sphère associative revêt un caractère d'importance. Pour cette raison, la Ville de Grenoble soutiendra et encouragera vos initiatives...*



## LA SOLIDARITÉ ENTRE GÉNÉRATIONS

*Favoriser l'échange, créer du partage, renforcer les liens*



*«La solidarité, et particulièrement celle entre les générations, est un enjeu essentiel dans une société où la mise en compétition des individus renforce chez chacun, quelque soit son âge, un réel sentiment d'isolement.*

*C'est pour lutter contre celui-ci et contribuer au développement de relations riches entre des groupes de personnes d'âges différents que nous lançons ce nouvel appel à projet. Si votre projet va dans le sens d'une plus grande solidarité entre les générations, il est éligible. Les initiatives favorisant l'échange des savoirs, la transmission de mémoire, le soutien dans les apprentissages ou les pratiques intergénérationnelles peuvent faire l'objet d'un financement spécifique de la Ville de Grenoble.»*

*Florence HANFF,*

*Adjointe à la politique intergénérationnelle et aux personnes âgées*

**vous êtes :** *une association, un centre social, un établissement scolaire*

**le projet :**

- doit impliquer plusieurs partenaires*
- doit favoriser les transmissions de savoirs ou de mémoire*
- doit agir sur le soutien aux apprentissages (parrainage, tutorat, etc...)*
- doit s'inscrire dans une durée suffisamment longue pour que des effets puissent être constatés*

**infos :** *montant global de l'enveloppe dédiée aux projets de cette thématique est de 20 000 €  
3 sessions du Conseil municipal pour proposer des projets  
d'où un retour impératif des demandes en mairie pour le lundi 7 mars, le lundi 9 mai  
et lundi 12 septembre 2011*

### CONTACT



Roseline VACHETTA

Tél. 04 76 76 33 46 - Mél : [roseline.vachetta@ville-grenoble.fr](mailto:roseline.vachetta@ville-grenoble.fr)

# LE SPORT, VECTEUR DE SOLIDARITÉ

Initier et développer la solidarité par la pratique du sport



«Cette année encore en 2011, la Ville de Grenoble affirme sa volonté d'accompagner financièrement les associations, sportives ou autres, qui mettront en œuvre, par le biais de projets, des actions visant à initier ou développer la solidarité par la pratique du sport. Le sport a une vocation universelle de partage, d'échange et de dépassement de soi.

Faites preuve d'initiatives novatrices et ne tardez pas, inscrivez vous et ensemble réalisons vos projets.»

Sylvie DRULHON,  
Adjointe aux sports

**vous êtes :** un club sportif, une association, une structure développant les pratiques sportives

**le projet :**

- peut soutenir la pratique sportive des publics féminins
- peut permettre le mieux-vivre et la mixité de publics éloignés de la pratique du sport
- peut permettre la mise en œuvre d'initiatives solidaires à travers la pratique sportive

**infos :** le montant global de l'enveloppe dédiée aux projets de cette thématique est de 20 000 €  
ce financement ne peut être obtenu que pour une action spécifique, hors du cadre de subvention des pratiques régulières  
3 sessions, retour impératif des demandes en mairie pour le lundi 7 mars, le lundi 9 mai et lundi 12 septembre 2011

## CONTACT



Eric BEUGNOT

Tél. 04 76 76 34 04 - Mél : [eric.beugnot@ville-grenoble.fr](mailto:eric.beugnot@ville-grenoble.fr)



## LA VIE DANS LA CITÉ

*Mieux vivre ensemble, faciliter la convivialité à l'échelle du quartier, de la ville*

*«En 2010, les projets proposés par les associations et soutenus par la ville de Grenoble ont donné lieu à de multiples temps de rencontres et d'échanges entre habitants : fêtes et évènements de quartiers dans l'espace public sont un maillon fort du lien social. Nous poursuivrons notre soutien à ces initiatives qui créent des espaces de convivialité hors les murs, qui suscitent des temps collectifs, qui animent les quartiers et la ville. N'hésitez pas à diversifier ces projets et à les adapter en fonction des personnes que vous souhaitez rassembler.*



*Soyez inventifs et audacieux ! Faisons en sorte d'être encore plus présents dans l'espace public en 2011.»*

*Jean-Philippe MOTTE,  
Conseiller municipal délégué à la politique de la ville*

*Florence HANFF,  
Présidente de la Commission Solidarité*

**vous êtes :** *une association, un centre social*

**le projet :** *- est un événement festif récurrent ou ponctuel à l'échelle d'un quartier ou de la ville (fête de quartier ou inter-quartiers, festival, carnaval, brocante), une animation dont l'objet vise à favoriser l'échange et les liens sociaux,  
- participe à la promotion des cultures du monde  
- permet de mettre en œuvre des initiatives de micro-solidarité  
- vise à sensibiliser sur les problématiques de qualité de vie (propreté, développement durable, etc...)*

**infos :** *le montant global de l'enveloppe dédiée aux projets de cette thématique est de 45 000 €, 3 sessions, retour impératif des demandes en mairie pour le lundi 7 mars, le lundi 9 mai et lundi 12 septembre 2011*

### CONTACT



*Eric BEUGNOT*

*Tél. 04 76 76 34 04 - Mél : [eric.beugnot@ville-grenoble.fr](mailto:eric.beugnot@ville-grenoble.fr)*

# L'ÉGALITÉ, UNE PRIORITÉ

*Soutenir et développer l'égalité des chances, assurer l'égalité de traitement*

« Après une année 2010 où les questions d'identités ont été instrumentalisées à des fins politiques, l'écart n'a jamais été aussi grand entre le principe d'égalité énoncé par la loi et la réalité des discriminations. Face aux manœuvres visant à désigner des boucs-émissaires, il est urgent de rappeler que les droits sont les mêmes pour tous-tes. Redonner du sens aux valeurs républicaines, qui sont les fondements de notre pays, c'est renouer le lien de confiance entre les citoyens et le politique.



*Cet appel à projets a vocation à soutenir des projets innovants permettant de faire reculer les pratiques discriminatoires et de transformer les mentalités. Son cadre de référence est la notion de discrimination telle que définie par la loi (art. 225-1 du code pénal).»*

*Linda EL HADDAD,  
Conseillère municipale déléguée,  
Lutte contre les discriminations, Droits de l'Homme*

**vous êtes :** *une association, une entité du réseau du Conseil Consultatif des Résidents Etrangers Grenoblois*

**le projet :**

- des actions permettant aux personnes de prendre conscience du caractère illégal de la discrimination et de connaître leurs droits ;*
- des actions ayant pour objectif de mettre en évidence les discriminations (testing, diagnostics...);*
- des actions cherchant à faire évoluer les représentations négatives vis-à-vis de certaines catégories de population.*

**infos :** *le montant global de l'enveloppe dédiée aux projets de cette thématique est de 15 000 €, 3 sessions, wretour impératif des demandes en mairie pour le lundi 7 mars, le lundi 9 mai et lundi 12 septembre 2011*

## CONTACT



Edwin HATTON

Tél. 04 76 76 35 23 - Mél : [edwin.hatton@ville-grenoble.fr](mailto:edwin.hatton@ville-grenoble.fr)





## DES PROJETS CITOYENS POUR MOBILISER

*Inventer et développer des initiatives citoyennes et participatives :  
place à l'expérimentation !*

*« Il est primordial, pour Grenoble, d'être à l'écoute de ses habitants. Mais, pour être entendu, il faut avant tout avoir la possibilité de s'exprimer...*

*Il est donc indispensable de revitaliser la démocratie participative à travers de nouvelles formes de mobilisation, de débat public et d'expression de la parole des citoyens. C'est l'objectif de la Charte de la démocratie locale. C'est pourquoi les initiatives et évènements permettant de mobiliser les citoyens éloignés du dialogue public mais aussi de donner envie au plus grand nombre de participer, sont les bienvenues et peuvent être soutenues financièrement. Cette année, nous aurons une attention plus particulière pour les projets qui mettent au débat des enjeux autour du développement durable et des changements climatiques»*



*Laure MASSON,  
Adjointe à la démocratie locale, Coordination des secteurs*

**vous êtes :** *une association, une union de quartier, un groupe d'acteurs locaux qui intervient sur le territoire grenoblois*

**le projet :**

- doit permettre une mobilisation des publics éloignés de lieux de dialogue public*
- doit soutenir des initiatives novatrices en matière de débat et de recueil de la parole des habitants.*
- doit favoriser l'organisation d'évènements novateurs visant à développer la participation citoyenne à la vie locale*
- une attention particulière aux projets de débats orientés autour des enjeux de développement*
- durable et de changement climatique sera accordée*

**infos :** *le montant global de l'enveloppe dédiée aux projets de cette thématique est de 20 000 €  
3 sessions, retour impératif des demandes en mairie pour le lundi 7 mars, le lundi 9 mai et lundi 12 septembre 2011*

### CONTACT



Lara ASSOULINE

Tél. 04 76 76 32 55 - Mél : [lara.assouline@ville-grenoble.fr](mailto:lara.assouline@ville-grenoble.fr)

# FONDS INITIATIVES JEUNESSE ET SOLIDARITÉ

*Faire aboutir les projets des jeunes grenoblois*

*« Vous êtes grenoblois âgés de 16 à 25 ans. Vous avez une idée, une envie, un projet. La Ville vous aide à les réaliser !*

*En 2010, le Fonds Initiatives Jeunesse a été lancé autour de quatre thématiques :*

- Bouger, découvrir, aller voir ailleurs : projets de vacances, départ à l'étranger....*
- La ville est à vous, faites la vivre : animations dans son quartier, dans la ville,...*
- Inventez, créez, bricoler, lancez-vous : première réalisation artistique, nouvelles technologies numériques...*
- Solidaire et citoyen, prendre part au monde : solidarité de proximité, projet humanitaire, démarche éco responsable*

*Lancez vous en 2011 ! »*



*Hélène VINCENT,  
Adjointe à la Jeunesse*

**vous êtes :** *jeunes grenoblois âgés de 16 à 25 ans*

**le projet :** *• participe à la mise en œuvre de solidarités de proximité  
• s'inscrit dans une démarche de mobilisation et de développement local*

**infos :** *le montant dédié à la partie solidarité de proximité du FIJ est de 10 000 €  
dossier et conseils au Pôle Jeunesse - ADIIJ, 16 Boulevard Agutte Sembat, 38000 Grenoble  
les informations et le dossier concernant ce dispositif sont également disponible sur le site  
de la ville de Grenoble ([www.grenoble.fr](http://www.grenoble.fr)) à la rubrique Subventions*

## CONTACT



ADIIJ : 04 76 86 56 00 - Jessy DODDI : 04.76.43.29.16  
Mél : [jessy.doddi@ville-grenoble.fr](mailto:jessy.doddi@ville-grenoble.fr)



## FONDS DE PARTICIPATION ET DE SOUTIEN AUX INITIATIVES DES HABITANTS

*Développer des solidarités locales lorsqu'on est habitant d'un quartier, place à l'expérimentation !*

*Après une expérimentation positive d'un fonds de participation des habitants dans le secteur 5, un développement dans les 6 secteurs de la Ville a été assuré en 2010. Ces fonds visent à soutenir les dynamiques collectives d'habitants pour répondre aux besoins sociaux, pour développer des solidarités locales, animer les quartiers.*

*Ils viennent conforter le principe d'une citoyenneté active où chacun, individuellement et collectivement peut être acteur du développement social local.*

*Olivier NOBLECOURT,  
Vice-président du CCAS*

*Laure MASSON,  
Adjointe à la démocratie locale, Coordination des secteurs*



**vous êtes :** *habitant grenoblois, constitué ou non en association. Plusieurs habitants et associations peuvent se grouper et présenter un projet commun*

**le projet :** *est une initiative ponctuelle qui mobilise des habitants pour un objectif commun, contribue à l'animation d'un quartier facilite la rencontre et les liens sociaux*

**infos :** *Un fonds existe dans chaque secteur de la Ville. C'est un comité d'attribution composé d'habitants du secteur qui examine les projets, échange avec les porteurs de projet et propose ou non un financement. Les comités d'attribution se réunissent très fréquemment pour pouvoir apporter une réponse rapide. Le soutien au projet est au maximum de 800 euros et ne peut pas excéder 80% du coût du projet.*

### CONTACT



secteur 1 C.S. Chorrier Berriat : 04.76.21.29.09  
secteur 2 C.S. Vieux Temple : 04.76.54.67.53  
secteur 3 Maison des Habitants : 04.76.20.53.90  
secteur 4 C.S. Capuche : 04.76.87.80.74

secteur 5 C.S. Capuche : 04.76.87.80.74  
secteur 6 C.S. Arlequin : 04.76.22.42.20  
C.S. Baladins Géants : 04.76.33.35.03  
C.S. Prémol : 04.76.09.00.28  
Patio : 04.76.22.92.10

## LES DEMANDES, MODE D'EMPLOI...

Le dossier de candidature est téléchargeable sur le site de la Ville, [www.grenoble.fr](http://www.grenoble.fr) - rubrique subvention ou à récupérer en mairie.

Veillez à bien fournir les pièces justificatives demandées dans le document...

**3 sessions, retour impératif des demandes au service «Questure» de la mairie pour :**

- le lundi **7 mars 2011**
- le lundi **9 mai 2011**
- le lundi **12 septembre 2011**

Pour la cohérence de l'instruction des dossiers, vous devez impérativement adresser votre candidature à :

**Hôtel de Ville**  
Service de la Questure  
11 bd Jean Pain - BP 1066  
38021 Grenoble Cedex 1

### CONTACT



Pour plus d'infos, contactez : Eric BEUGNOT - Direction de l'Action Territoriale, 10<sup>ème</sup> étage  
Hôtel de Ville, 11 bd Jean Pain - 38000 GRENOBLE  
Tél. 04 76 76 34 04 - Mél : [eric.beugnot@ville-grenoble.fr](mailto:eric.beugnot@ville-grenoble.fr)







*Contact :*

*Ville de Grenoble - Direction de l'Action Territoriale - Eric BEUGNOT  
11 Bd Jean Pain - 38000 Grenoble - Tél. 04.76.76.34.04  
[eric.beugnot@ville-grenoble.fr](mailto:eric.beugnot@ville-grenoble.fr)*